Henry Letellier T1

Philosophie Evaluation de philosophie du 01 03 2021 Tiers Temps

Philosophie

Evaluation de philosophie du 01 03 2021

Note:	Appréciations:	Signature:

Sujet au choix:

- 1) L'état doit-il plutôt assurer la sécurité ou la liberté des citoyens ?
- 2) La justice est-elle toujours juste?
- 3) Peut-on vouloir la justice au mépris du droit ?

Pour l'un de ces trois sujets au choix :

- 1) Rédiger une introduction (amorce, thème, problématique, présentation du plan)
- 2) Formuler 2 ou 3 arguments en faveur d'une thèse
- 3) Formuler 2 ou 3 arguments en faveur d'une antithèse.

Sujet Choisi: 2, La justice est-elle toujours juste?

Introduction:

La justice existe depuis que l'homme vit en société. Ayant besoin d'un ordre suprême pour pouvoir juger le bon du mauvais, car un homme peut difficilement juger un autre homme sans que ses intérêts s'y mêlent, il fut nécessaire de faire appel à un être externe, parfait, qui serait taillé à l'exactitude pour remplir cette tâche difficilement faisable pour l'homme.

Mais cette être étant théorique, l'homme doit assumer cette tâche, aussi difficilement que cela puisse être. Ainsi, on peut se demander si la justice est toujours juste. D'abord, nous verrons qu'elle l'est. Puis nous verrons que ce n'est pas toujours le cas. Enfin, nous conclurons.

Plan:

Thèse:

- 1) Définition de la justice
 - a. La justice est la troisième personne, l'étranger, qui vient trancher entre celui qui a raison et celui qui a tord.
 - b. La justice est aussi la forme d'autorité supérieur qui vise à régir la vie humaine. Un humain ne peux pas juger d'autres humains, ceci serait illogique du point de vue de la justice. Il faut donc inventer un être, différent de la race humaine, qui serait au-dessus de tous les défauts humains et qui pourrais, à la manière de Big Brother, juger le bien du mauvais.

lundi 1er mars 2021

Henry Letellier T1

Philosophie Evaluation de philosophie du 01 03 2021 Tiers Temps

- 2) La Justice est souvent juste
 - a. Elle applique le plus souvent la loi à la lettre
 - b. Quand les informations sont vrai, que l'argent ne s'est pas mêlé à la délibération du jugement la justice à plus de chance d'être juste.
 - c. De temps en temps, si requis, la justice va tordre un peu la loi pour qu'elle puisse mieux se plier à la situation présente.
- 3) La justice est contrainte d'être juste
 - a. La justice est régie par des lois qu'elle doit appliquer en toute circonstances.
 - b. La justice peut elle-même être remis en cause par les personnes qui les régissent. Ainsi, le changement d'une loi, pourras avoir un impacte considérable sur sa façon d'agir et de délibérer.

c.

Antithèse:

- 1) La justice peut être corrompue
 - a. Par l'argent, qui ferais plus pencher la balance vers le parti qui corrompt. Un humain est comme un autre, si l'un peu être corrompu, l'autre le peux aussi.
 - b. Par un manque d'informations (ou d'informations erronées). Par exemple, le dossier de l'accusé fourni à la justice contient des accusations, témoignages, et autre éléments qui seront faux.
 - c. Quand la politique s'en mêle. Par exemple : Juge communiste (ou socialiste) pourras avoir plus tendance à soutenir l'ouvrier et à condamner l'employeur. Même si, dans la réalité (du jugement (de l'exemple)), l'ouvrier était celui en tort.
- 2) La justice peut être injuste
 - a. Elle peut ne pas remplir sont rôle et constamment choisir de condamner les plus riches (ou les plus pauvres).
 - b. La justice peut décider de constamment infliger de lourdes peines à l'accusé (même pour des fait mineurs)
 - c. La justice peux aussi « fermer les yeux » sur des crimes abominables et donc ne pas condamner l'accusé.
- 3) La justice est pluri composante
 - a. La justice, à défaut d'être régi par un être suprême, comme l'idéal le voudrais, repose sur l'interaction entre plusieurs hommes (juges, avocats, jury, etc.). Cette dernière est donc corrompable et parfois instable.
 - b. Si l'une des personnes composant (par exemple : le juge) la justice venait a être assassinée, cet évènement pourrais mener à la suspension ou l'annulation du procès dût à l'impossibilité de continuer.